

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 23 juillet 2025 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250723-2270

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICE - INSTITUT DE GOUVERNANCE NUMÉRIQUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et l'Institut de gouvernance numérique (IGN) concernant des services professionnels stratégiques visant l'élaboration d'un plan d'affaires en vue de la création d'un Centre d'innovation / Campus mutualisé au Carré Laval, au montant de 250 000 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1859220)
(SD-2025-3776)

CE-20250723-2271

DÉPÔT - RAPPORT MENSUEL - RÈGLEMENT L-CE-1 - JUIN 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport mensuel déposé en vertu de l'article 45 du Règlement L-CE-1 pour le mois de juin 2025 pour l'exercice, par des employés de la Ville, du pouvoir délégué mentionné au sommaire décisionnel.

(SD-2025-3827)



CE-20250723-2272

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - AVIS SUR LES
ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES - COMITÉ CONSULTATIF
SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte de l'avis sur les activités
socioculturelles par le Comité consultatif sur les relations
interculturelles de Laval (CCRIL).

(SD-2025-3929)

CE-20250723-2273

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif
tenue le mercredi 9 juillet 2025 à 9 h.

(SD-2025-3334)

CE-20250723-2274

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité
exécutif tenue le mercredi 9 juillet 2025 à 9 h 14.

(SD-2025-3334)

CE-20250723-2275

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2409

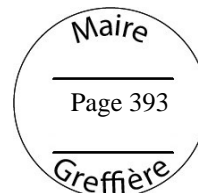
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir
un intégrateur de solutions PowerApps pour le contrat à exécution sur
demande pour les services professionnels dans le domaine des
technologies de l'information pour le projet «Évolution et mise à jour
des applications du portefeuille applicatif», au montant de 196 345,11
\$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat
DOS-2409, lot 5.

(CT:1853648)

(SD-2025-2825)



CE-20250723-2276

DÉPÔT - DÉBOURSÉS ET CUMULATIFS DES SALAIRES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports des déboursés produits par le trésorier datés du 2 et du 9 juillet 2025, au montant de 129 480 600,22 \$, et des rapports des cumulatifs des salaires pour les périodes terminées le 27 mai et le 20 juin 2025, au montant de 10 700 205,50 \$.

(SD-2025-3681)

CE-20250723-2277

DÉPÔT - CUMULATIF DES SALAIRES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports des cumulatifs des salaires produits par le trésorier pour les périodes terminées le 30 mai et le 6 et le 13 juin 2025, au montant de 16 054 855,89 \$.

(SD-2025-3740)

CE-20250723-2278

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3091**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3091, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de remplacement d'un ponceau près du 541, boulevard des Mille-Îles, pour une période de 12 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
331 513,86 \$.

(CT:1857323)
(SD-2025-3506)

CE-20250723-2279

**DÉBUT, ASSISTANCE TECHNIQUE, SURVEILLANCE ET
MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3091**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Duroking Construction / 9200-



2088 Québec inc. pour les travaux de remplacement d'un ponceau près du 541, boulevard des Mille-Îles, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 47 065,02 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125;

d'autoriser AtkinsRéalisis Canada inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 33 639,94 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3091 par le conseil municipal.

(CT:1857323)
(SD-2025-3506)

CE-20250723-2280

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT DOS-3091

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 3609,85 \$, dans le cadre du contrat DOS-3091 pour les travaux de remplacement d'un ponceau près du 541, boulevard des Mille-Îles, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

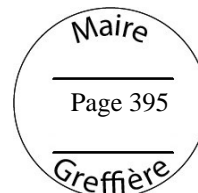
(CT:1857323)
(SD-2025-3506)

CE-20250723-2281

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13180-F - CONTRAT DOS-3091

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13180-F, un montant de 410 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à



l'adjudication du contrat DOS-3091 par le conseil municipal.

(CT:1857323)
(SD-2025-3506)

CE-20250723-2282

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CESSION DE CONTRAT
- CONTRAT DOS-1544

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la cession du contrat DOS-1544 par Crevier Lubrifiants inc. à Catalys Lubrifiants inc., et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjugé.

(SD-2025-3552)

CE-20250723-2283

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT DOS-2988

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser, dans le cadre du contrat DOS-2988 pour les services professionnels en génie conseil et laboratoire de caractérisation pour l'hôtel de ville, des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 6 834,11 \$ à Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de l'approvisionnement joint au sommaire décisionnel.

(CT:1858832)
(SD-2025-3706)

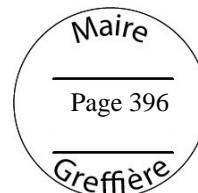
CE-20250723-2284

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-2988

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 6 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans.

(CT:1858832)
(SD-2025-3706)



CE-20250723-2285

**APPROBATION - ENTENTE DE FINANCEMENT - SOCIÉTÉ
D'HABITATION DU QUÉBEC ET OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de financement à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Laval et la Ville de Laval dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement, volet 2, pour l'année 2024-2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1858307)
(SD-2025-3067)

CE-20250723-2286

**ADOPTION - PROJET DE RÉOLUTION AUTORISANT UN
PROJET IMMOBILIER - LOTS 3 909 589 ET P.3 909 588**

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QUE le législateur provincial a adopté la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), ci-après la «Loi», laquelle contient des dispositions permettant aux municipalités de déroger à certaines dispositions de leurs règlements d'urbanisme (ci-après: le «super-pouvoir»);

ATTENDU QUE ce super-pouvoir temporaire vise notamment à accélérer l'approbation de projets et la construction de logements en cette période de pénurie;

ATTENDU QUE la Loi prévoit certaines conditions et restrictions balisant l'exercice du super-pouvoir par les municipalités;

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro L-13200 concernant la délégation au comité exécutif du pouvoir de déroger à la réglementation d'urbanisme prévu à l'article 93 de la Loi;

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté la résolution numéro CM-20250520-502 afin d'ajouter d'autres éléments visant à encadrer les projets qui seraient autorisés par ce super-pouvoir;

ATTENDU QUE le projet présenté constitue un projet admissible en vertu de la résolution CM-20250520-502 et répond aux critères d'évaluation prévus à ladite résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet immobilier qui déroge au Règlement numéro CDU-1;



EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet immobilier en vertu du «super-pouvoir» de dérogation aux règlements d'urbanisme conféré par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2) sur le lot 3 909 589 et sur une partie du lot 3 909 588 du cadastre du Québec, situés à l'intersection des boulevards Saint-Elzéar Ouest et Chomedey, afin d'y permettre la construction d'un bâtiment de 100 logements sociaux ou communautaires pour personnes âgées autonomes, conformément à la résolution numéro CM-20250520-502 encadrant ce pouvoir exceptionnel et conformément à l'implantation, la volumétrie et l'apparence architecturale du bâtiment et à l'aménagement du terrain présentés aux documents suivants, qui font partie intégrante de la présente résolution, étant entendu que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation:

- plans d'architecture et d'implantation préparés par Yelle Maillé architectes inc., numéro de projet A25-003.1, datés du 6 juin 2025;
- plans d'aménagement paysager préparés par Atelier hors site, numéro de projet P2003, datés du 3 juin 2025;

conditionnellement à ce que:

- un support pour vélos soit installé à l'extérieur du bâtiment;
- les dispositions applicables du Règlement numéro CDU-1 concernant les usages sensibles à proximité des voies routières et ferroviaires qui présentent des contraintes sonores majeures soient respectées;
- la contribution financière à la réalisation du projet de la Société d'habitation du Québec (SHQ) soit confirmée;
- l'autorisation de l'emphytéote du lot 3 909 588 dudit cadastre soit obtenue pour procéder à la réalisation du projet sur une partie dudit lot;
- une entente encadrant la nature de la contribution municipale et assurant la réalisation du projet, ainsi que son exploitation, soit conclue entre le requérant et la Ville de Laval avant la délivrance du permis de construction pour le projet.

(SD-2025-3261)

CE-20250723-2287

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - PROJET DE RÉSOLUTION
AUTORISANT UN PROJET IMMOBILIER - LOTS 3 909 589 ET
P.3 909 588

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 7 août 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de



visioconférence Teams concernant le projet immobilier en vertu du «super-pouvoir» de dérogation aux règlements d'urbanisme conféré par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2) sur le lot 3 909 589 et sur une partie du lot 3 909 588 du cadastre du Québec, situés à l'intersection des boulevards Saint-Elzéar Ouest et Chomedey, afin d'y permettre la construction d'un bâtiment de 100 logements sociaux ou communautaires pour personnes âgées autonomes, conformément à la résolution numéro CM-20250520-502 encadrant ce pouvoir exceptionnel et conformément à l'implantation, la volumétrie et l'apparence architecturale du bâtiment et à l'aménagement du terrain présentés aux documents suivants, qui font partie intégrante de la présente résolution, étant entendu que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation:

- plans d'architecture et d'implantation préparés par Yelle Maillé architectes inc., numéro de projet A25-003.1, datés du 6 juin 2025;
- plans d'aménagement paysager préparés par Atelier hors site, numéro de projet P2003, datés du 3 juin 2025;

conditionnellement à ce que:

- un support pour vélos soit installé à l'extérieur du bâtiment;
- les dispositions applicables du Règlement numéro CDU-1 concernant les usages sensibles à proximité des voies routières et ferroviaires qui présentent des contraintes sonores majeures soient respectées;
- la contribution financière à la réalisation du projet de la Société d'habitation du Québec (SHQ) soit confirmée;
- l'autorisation de l'emphytéote du lot 3 909 588 dudit cadastre soit obtenue pour procéder à la réalisation du projet sur une partie dudit lot;
- une entente encadrant la nature de la contribution municipale et assurant la réalisation du projet, ainsi que son exploitation, soit conclue entre le requérant et la Ville de Laval avant la délivrance du permis de construction pour le projet.

(SD-2025-3261)

CE-20250723-2288

**APPROBATION - LETTRE AUX CITOYENS - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PROJET IMMOBILIER -
LOTS 3 909 589 ET P.3 909 588**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens concernant un projet de résolution autorisant un projet immobilier en vertu du «super-pouvoir» de dérogation aux règlements d'urbanisme conféré par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2) sur le lot 3 909 589 et sur une partie du lot 3 909 588 du



cadastre du Québec, situés à l'intersection des boulevards Saint-Elzéar Ouest et Chomedey, afin d'y permettre la construction d'un bâtiment de 100 logements sociaux ou communautaires pour personnes âgées autonomes, conformément à la résolution numéro CM-20250520-502 encadrant ce pouvoir exceptionnel et conformément à l'implantation, la volumétrie et l'apparence architecturale du bâtiment et à l'aménagement du terrain présentés aux documents suivants, qui font partie intégrante de la présente résolution, étant entendu que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation:

- plans d'architecture et d'implantation préparés par Yelle Maillé architectes inc., numéro de projet A25-003.1, datés du 6 juin 2025;
- plans d'aménagement paysager préparés par Atelier hors site, numéro de projet P2003, datés du 3 juin 2025;

conditionnellement à ce que:

- un support pour vélos soit installé à l'extérieur du bâtiment;
- les dispositions applicables du Règlement numéro CDU-1 concernant les usages sensibles à proximité des voies routières et ferroviaires qui présentent des contraintes sonores majeures soient respectées;
- la contribution financière à la réalisation du projet de la Société d'habitation du Québec (SHQ) soit confirmée;
- l'autorisation de l'emphytéote du lot 3 909 588 dudit cadastre soit obtenue pour procéder à la réalisation du projet sur une partie dudit lot;
- une entente encadrant la nature de la contribution municipale et assurant la réalisation du projet, ainsi que son exploitation, soit conclue entre le requérant et la Ville de Laval avant la délivrance du permis de construction pour le projet.

(SD-2025-3261)

CE-20250723-2289

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE -
SOCIÉTÉ DE GESTION LUIGI MORETTI INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2024-11 de Société de gestion Luigi Moretti inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), sur le lot 1 267 918 du cadastre du Québec, situé au 147, chemin de l'Équerre, afin d'y permettre un projet intégré comprenant 3 habitations isolées de 6 logements, et ce, malgré la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande conformément à la résolution numéro CCU-2025-230.

(SD-2025-3445)



CE-20250723-2290

LISTE - PROGRAMMES DE REVITALISATION DES
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX, DE MAISONS LÉZARDÉES ET
D'ADAPTATION DE DOMICILE - JUIN 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la liste des bénéficiaires ayant reçu une aide financière pour le mois de juin 2025 dans le cadre des programmes de revitalisation des bâtiments patrimoniaux, de maisons lézardées et d'adaptation de domicile, prévus au Règlement numéro L-12659.

(SD-2025-3605)

CE-20250723-2291

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - LE
CENTRALE PARC DE LAVAL 1 S.E.C.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0049 de Le Central Parc de Laval 1 S.E.C, propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement du rez-de-chaussée commercial d'un bâtiment d'usage mixte résidentiel et commercial de 23 étages sur le lot 6 115 257 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-249.

(SD-2025-3857)

CE-20250723-2292

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
BANQUE NATIONALE DU CANADA

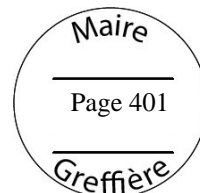
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0085 de Banque Nationale du Canada, propriétaire, à l'effet de permettre la réalisation d'une représentation artistique murale sur le lot 1 097 944 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-250.

(SD-2025-3858)

CE-20250723-2293

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
SÉBASTIEN SPÉRANO



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0086 de Sébastien Spérano, propriétaire, à l'effet de permettre la subdivision d'un lot d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages, soit le lot 3 265 858 (lots projetés 6 682 621 et 6 682 622) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-251.

(SD-2025-3859)

CE-20250723-2294

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0094 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre la réalisation de représentations artistiques murales sur le lot 2 409 006 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-252.

(SD-2025-3863)

CE-20250723-2295

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0107 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre la réalisation de 2 représentations artistiques murales sur le lot 2 409 006 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-253.

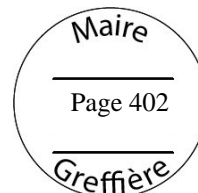
(SD-2025-3864)

CE-20250723-2296

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - AHMED EL-KETTANI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0005 de Ahmed El-Kettani,



propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 1 633 652 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-255.

(SD-2025-3871)

CE-20250723-2297

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE -
RIQUET ST-HUBERT ET VIOLETTA ORDON**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2024-17 de Riquet St-Hubert et Violetta Ordon, propriétaires, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 2 058 656 du cadastre du Québec, situé au 521, 61e Avenue, afin d'y permettre la régularisation de l'implantation dérogatoire de l'habitation d'un logement isolée ayant fait l'objet d'agrandissements sans permis, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-262.

(SD-2025-3912)

CE-20250723-2298

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-482**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au contrat DOS-482 au montant de 156 112 \$, requis pour défrayer le coût des services professionnels de Shellex Groupe conseil inc. en lien avec les travaux de remplacement du mur de soutènement de l'écran antibruit en arrière-lot des copropriétés situées du 360 au 870, rue Étienne-Lavoie.

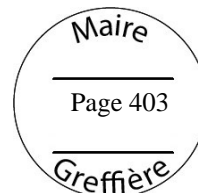
(CT:1850056)
(SD-2025-2383)

CE-20250723-2299

**DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-482**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 142 552 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des services de surveillance du contrat DOS-482 en lien avec les travaux de remplacement du mur de soutènement de l'écran antibruit en arrière-lot des copropriétés situées



du 360 au 870, rue Étienne-Lavoie, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1850056)
(SD-2025-2383)

CE-20250723-2300

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-SP-30189

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 8 393,18 \$, requis pour défrayer le coût des services professionnels d'Artelia Canada inc., prévus au contrat OS-SP-30189, en lien avec les travaux d'égoûts, d'aqueduc, de préliminaires de rue, de pavage et de trottoirs sur les rues Monty, Lambert, Romain, Mirelle, Stella et le boulevard Lévesque Est.

(CT:1856137)
(SD-2025-3277)

CE-20250723-2301

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT OS-SP-30189

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 7 665 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement de services d'assistance technique du contrat OS-SP-30189 en lien avec les travaux d'égoûts, d'aqueduc, de préliminaires de rue, de pavage et de trottoirs sur les rues Monty, Lambert, Romain, Mirelle, Stella et le boulevard Lévesque Est, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

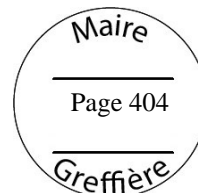
(CT:1856137)
(SD-2025-3277)

CE-20250723-2302

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-1750

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Avizo Experts-Conseils inc. à procéder à la réalisation de campagnes de mesures de débits en réseau d'égoûts dans les secteurs Notre-Dame-de-Fatima, Belleau et Carrefour, des plans directeurs



des réseaux d'égout sur le territoire de la Ville de Laval, au montant de 223 879,32 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1750, lot 1.

(CT:1856251)
(SD-2025-3310)

CE-20250723-2303

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-2492**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires à Stantec Expert-conseils ltée, dans le cadre du contrat DOS-2492, avenant 1, pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'un complément à l'étude d'évaluation environnementale de site phase 1, dans le cadre du projet d'installation de conduites maîtresses d'aqueduc pour la desserte de l'est de l'île du secteur du vieux Saint-Vincent-de-Paul, au montant de 5 109,49 \$.

(CT:1857749)
(SD-2025-3565)

CE-20250723-2304

**DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-2492**

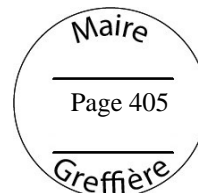
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 4 666 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des honoraires supplémentaires à Stantec Expert-conseils ltée, dans le cadre du contrat DOS-2492, avenant 1, pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'un complément à l'étude d'évaluation environnementale de site phase 1, dans le cadre du projet d'installation de conduites maîtresses d'aqueduc pour la desserte de l'est de l'île dans le secteur du vieux Saint-Vincent-de-Paul, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, le tout conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1857749)
(SD-2025-3565)

CE-20250723-2305

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2492



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser un mandat professionnel à Stantec Experts-conseils Itée pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sommaire des sols et des eaux souterraines pour des travaux d'augmentation de la capacité du réseau pluvial et sanitaire dans le secteur de la rue de Gruyères, phase 3, de remplacement de conduites d'aqueduc et de bonification du gabarit sur les rues de Milan, de Gruyères, de Belgrade Est et de Belgrade Ouest, au montant de 242 704,75 \$.

(CT:1858502)
(SD-2025-3659)

CE-20250723-2306

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-2492

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 221 700 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans.

(CT:1858502)
(SD-2025-3659)

CE-20250723-2307

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-507**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser un mandat de services professionnels à Les Services EXP inc., pour réaliser la préparation des plans et devis ainsi que l'assistance technique durant les travaux dans le cadre du projet d'urbanisation de la rue Claude-Gagné, à savoir:

la phase A-1, études, plans et devis, au montant de 477 008,28 \$;

la phase A-2, services rendus à taux horaire pour demandes de services additionnels, si requis en cours de mandat, au montant de 68 985 \$;

la phase B, exécution des travaux et soutien technique durant les travaux, au montant de 51 761,75 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase A, études, plans, devis et demandes de services additionnels.



(CT:1858732)
(SD-2025-3688)

CE-20250723-2308

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-507

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 498 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'autorisation du mandat au contrat DOS-507 par le conseil municipal.

(CT:1858732)
(SD-2025-3688)

CE-20250723-2309

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2352

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser un mandat à G. Lavoie et Fils inc. au montant de 178 768,27 \$, pour les travaux de réfection de pavage du site d'entreposage du secteur 6, situé au 230, boulevard Bellerose, prévus au contrat DOS-2352.

(CT:1856125)
(SD-2025-3272)

CE-20250723-2310

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13178-F - CONTRAT DOS-2352

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 163 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans.

(CT:1856125)
(SD-2025-3272)

CE-20250723-2311

AUTORISATION - ATTESTATION DE CONFORMITÉ - LOTS
P.1 627 269 ET P.6 374 247

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à émettre une



attestation de conformité aux règlements municipaux exigée par la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) concernant le renouvellement du bail en lien avec un lot de grève et en eau profonde faisant partie du lit de la rivière des Prairies en face d'une partie des lots 1 627 269 et 6 374 247 du cadastre du Québec;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à délivrer un certificat d'attestation de conformité à cet effet et à remplir et signer le formulaire nommé «Annexe G : Attestation de conformité à la réglementation municipale».

(SD-2025-3670)

CE-20250723-2312

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - RÉSEAU
ARTHIST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et le Réseau ArtHist pour un mandat de programmation déléguée de la Fête de la famille 2025, au montant de 245 952,58 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1857574)
(SD-2025-3548)

Au point 70.1 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

CE-20250723-2313

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AFFECTATION DE
SOLDE ET RÉDUCTION D'EMPRUNT - RÈGLEMENT L-13025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'affecter le solde du fonds réservé pour stationnement au montant de 7 388 000 \$ au Règlement numéro L-13025 décrétant la conception et la construction d'une infrastructure culturelle au centre-ville de Laval et décrétant un emprunt de 144 512 000 \$ à cette fin;

de réduire l'emprunt autorisé sans modifier la dépense autorisée au Règlement numéro L-13025 afin qu'il passe de 144 512 000 \$ à 137 124 000 \$.



(SD-2025-3285)

À 9 h 10, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière